



Collège National des Experts Architectes Français

Association d'experts architectes loi 1901

ATELIER FORMATION REX APPROFONDISSEMENT À L'EXPERTISE JUDICIAIRE (CIV2) (juridictions civiles)

■ Contexte général et Objectifs de l'atelier/formation

Le CNEAF a mis en place, sur une durée d'une journée, un atelier/formation de retour d'expériences, analyse de pratiques, approfondissement adapté aux experts ayant une pratique de l'expertise en juridiction civile d'au moins 3 ans (fin de période probatoire) ou en juridiction administrative de plus de 3 ans.

Cette journée sera construite sur la base d'une synthèse faite préalablement par les formateurs, à partir de 3 points donnés par chaque candidat à son inscription (difficultés rencontrées durant leur pratique, interrogations, approfondissements souhaités et/ou rappels demandés concernant des règles procédurales pour un procès équitable). Cette formation permettra de compléter le bilan des formations continues suivies, de préparer le dossier de demande de réinscription sur la liste des experts ou celui d'une inscription initiale sur cette liste de Cour d'appel pour les experts uniquement inscrits sur un Tableau de Cour administrative d'appel depuis plus de 3 ans). Une attestation de présence validera **8 h de formation**.

Objectifs de la formation :

- Se rappeler la justice en France
- Maîtriser la posture à tenir et les règles de déontologie
- Prendre conscience des responsabilités de l'expert
- Savoir gérer les difficultés pendant le déroulement d'une expertise
- Lister les documents à produire en expertise
- Monter son bilan annuel et préparer sa demande de renouvellement.

■ Public ciblé – Critères d'admission - Pré-requis

- Expert (spécialité bâtiment – travaux publics) inscrit sur la liste des experts de justice d'une Cour d'appel depuis 3 ans au moins et souhaitant mettre à jour ses connaissances en matière procédure judiciaire.
- Expert (spécialité bâtiment – travaux publics) inscrit au tableau des experts devant les juridictions administratives depuis plus de 3 ans, souhaitant faire une demande d'inscription sur la liste des experts près une Cour d'appel (juridictions civiles).
- Matériel demandé si visio-conférence : ordinateur avec micro et caméra ; bonne connexion internet.

■ Fréquence & conditions des prochains atelier/formation CIV2¹ : prochaines dates et lieux prévus

Chaque année, au moins un atelier/formation CIV2 (concernant les juridictions civiles) se tient. Par choix confirmé par les participants, ces « atelier/formation » se tiennent « en présentiel » (1 x 8h) ; si besoin et selon toutes éventuelles nouvelles mesures sanitaires en vigueur, nos formations peuvent être modifiées en visio-conférence (2 x 4h).

Horaires : matin 9h à 13h – 14h à 18h → = 8 heures de formation, validée par une attestation

Dates : le 30 mars 2023 à PARIS ou suivant les demandes, à définir au 2nd semestre

De : 9h à 13h – 14h à 18h

Lieu : présentiel, Hôtel HOR à PARIS (75010) ou à définir au 2nd semestre 2021,

■ Le programme

- Conditions d'intervention des experts en matière civile – Les différents types de mission
- Déontologie et responsabilités de l'expert – Acceptation de la mission, récusation
- Derniers textes parus - La dématérialisation des échanges

¹ Calendrier annuel / Cf www.cneaf.fr onglet « formations »

- L'organisation des opérations d'expertise
- Les productions de l'expert
- Déroulement d'une expertise civile depuis l'acceptation de la mission jusqu'à la clôture des opérations
- Bilan annuel et dossier de renouvellement

De nombreux échanges sont prévus avec les formateurs et entre les participants.

■ **Les formateurs** ; un binôme parmi l'équipe :

- **Alain ALEXANDRE**, architecte expert près la Cour d'appel de Paris et près la Cour administrative d'appel de Paris et Versailles
- **Michèle CHAZAL**, architecte expert près la Cour d'appel de Lyon et près la Cour administrative d'appel de Lyon
- **François-Xavier DESERT**, architecte expert près la Cour d'appel de Poitiers et près la Cour administrative d'appel de Bordeaux
- **Jean-Jacques LIEN**, architecte expert près la Cour administrative d'appel de Douai
- **Françoise RIEU**, architecte expert près la Cour d'appel de Montpellier et la Cour administrative d'appel de Toulouse

■ **Outils pédagogiques**

- Le déroulé pédagogique s'appuie sur la synthèse préalable des points transmis par les candidats à leur inscription, un support PowerPoint et des documents pdf transmis aux stagiaires après la formation.
- Les temps de questions/réponses sont organisés dans cette formation afin de favoriser les échanges de pratiques et retour d'expériences entre les stagiaires.

■ **Coût² et prise en charge de la formation** : y compris déjeuner, transmission des documents, ...

- **PLEIN TARIF : 450 € TTC**

- **TARIF REDUIT : 200€ TTC**, pour les membres du CNEAF à jour de leur cotisation de l'année en cours
Tarifs nets, le CNEAF n'est pas assujéti à la TVA. **Règlement exclusivement par virement bancaire.**

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
- de l'OPCO EP pour les professionnels salariés.

Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

Le CNEAF était référencé sur le DATADOCK avec le n°0055834.

Référence de la certification QUALIOPI n°2103050.2.

> Cette formation ne fait pas l'objet, à ce jour, d'une possibilité de financement au titre du CPF.

■ **Modalités de suivi et d'appréciation**

Avec votre **demande d'inscription** (et au plus tard 15 jours avant le début de la formation), il demandé à CHAQUE PARTICIPANT de **transmettre sous forme libre, 3 points qui motivent votre inscription à cet atelier/formation** ; ils permettront au binôme de formateurs de préparer une synthèse des demandes et d'affiner leur présentation en évaluant le niveau de pratiques et en identifiant les interrogations et besoins.

A l'issue de la session, un **questionnaire d'évaluation** vous sera transmis par mail (ou par le « chat » de l'application Zoom) afin de mesurer l'acquisition des connaissances et d'apporter des précisions sur certains points. Après quoi, établissement d'une attestation de suivi de formation. Cette formation ne donne pas lieu à un diplôme, ni à une certification : elle valide des heures de formation structurées auprès du CNOA. L'attestation permet de justifier, vis à vis des tribunaux, d'un suivi régulier d'une formation à l'expertise judiciaire.

Enfin, nous vous demanderons de prendre le temps de remplir un **questionnaire d'évaluation sur la qualité de la formation** ; il nous permet de prendre toute disposition pour améliorer nos prochaines sessions de formation.

² Indicatif au 10.01.2023, sous réserve de modification de tarif durant l'année

- **Modalités d'inscription** (pour chaque session, sous réserve de 10 candidatures retenues et pour 16 personnes maximum dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets, clôture des inscriptions au plus tard 15 jours avant la date de début de formation, examen au cas par cas au-delà si places disponibles)

1. **Adresser par mail**, pour faire enregistrer votre demande :

- **a/** La fiche d'inscription **AVEC** sous forme libre, 3 points qui motivent votre inscription à cet atelier/formation (difficultés rencontrées en réunion d'expertise, durant une procédure expertale, notions à reprendre, approfondir,...).

La fiche d'inscription est la DERNIERE page du présent document (**à compléter avec la photo**).

- **b/** Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
- **c/** Un court curriculum vitae avec références d'activités (1 page maximum).

2. **Si votre demande est acceptée**, vous recevrez, par courriel, la **convention de stage** et, si vous en faites la demande, les documents qui peuvent vous permettre de formuler une demande auprès des organismes de prise en charge des formations (devis nominatif et programme détaillé). Les conditions générales de vente sont téléchargeables sur le site du CNEAF (page de la formation concernée).

3. **Après avoir reçu ces documents, NOUS RETOURNER PAR MAIL :**

- La convention de stage **SIGNEE** (ET, pour ceux qui en ont fait la demande, le devis SIGNE).
- L'avis d'opération de votre règlement qui devra être effectué par virement
Important pour nous permettre de **bien repérer votre règlement : merci de noter votre « NOM » et « TITRE/MOIS/ ANNEE de la formation » dans le libellé.**
Ci-après, notre IBAN.

FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178	BIC :	CMCIFRPP
------	------	------	------	------	------	-----	-------	----------

➔ Pièces à transmettre par e-mail à cneaf.experts@gmail.com

L'inscription n'est validée qu'APRES signature d'une convention entre le participant et le CNEAF et la réception de l'avis de virement.

Les conditions d'annulation sont précisées à l'article 10 de la convention. Néanmoins, pour information préalable, sauf justificatif d'un motif impérieux, une somme sera retenue pour toute annulation reçue 15 jours calendaires (ou moins) avant le 1^{er} jour de formation et toute somme versée est remboursée intégralement si l'annulation de la session est à l'initiative du CNEAF.

En signant la convention, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de vente (disponibles sur le site <https://cneaf.fr/formations/formation-des-experts-expertise-civile-niveau-2/#top>) et du règlement intérieur à la tenue de la formation.

➔ Si vous êtes en situation de handicap, souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation ou pour toute autre renseignement, veuillez nous prévenir à l'envoi de votre dossier. Personne à contacter selon votre cas :

Françoise RIEU : ☎ : **07 86 91 02 20** - ✉ : cneaf.experts@gmail.com

➔ Pour toute intolérance alimentaire (session en présentiel), nous prévenir **au plus tard 15 JOURS AVANT la formation**. Les pauses et le déjeuner sont des moments d'échanges privilégiés entre les participants ; ils sont inclus dans la pédagogie et le prix de la formation ; si le stagiaire n'assiste pas au déjeuner, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Pour rappel, clôture des inscriptions pour toute session : à 18h00 du 15^e jour calendaire précédent celui du début de la formation, sous réserve & au cas par cas si places disponibles

- **Session limitée suivant les cas entre 12 et 16 personnes maximum**

L'atelier/ formation pourra être annulé si moins de 10 personnes sont inscrites.

Votre contact :

Françoise RIEU, coordinatrice nationale ☎ : **07 86 91 02 20** ✉ : cneaf.experts@gmail.com

CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français
c/o Société Française des Architectes 247, rue SAINT-JACQUES - 75005 PARIS

Collège National des Experts Architectes Français

C/o SFA – 247 rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
N° SIRET : 309 420 792 000 74 APE : 9499 Z



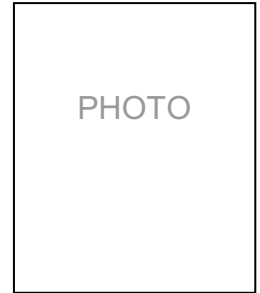
ATELIER/FORMATION REX APPROFONDISSEMENT
À L'EXPERTISE JUDICIAIRE (CIV2)
DEMANDE D'INSCRIPTION
À retourner avec les pièces demandées

Clôture des inscriptions : à 18h00 du 15e jour calendaire précédent celui du début de la formation, sous réserve & au cas par cas si places disponibles

▪ **ÉTAT CIVIL**

NOM et Prénom :

Date de naissance :



▪ **COORDONNEES**

Adresse personnelle :

.....

.....

Adresse de votre lieu de travail :

.....

.....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :@.....

▪ **MEMBRE CNEAF** : NON OUI (à jour de sa cotisation, CREA de rattachement)

▪ **VOTRE SITUATION ACTUELLE**

Votre fonction :

Si architecte, date d'inscription à l'Ordre des Architectes :

Numéro d'inscription à l'Ordre des Architectes :

Êtes-vous ? En profession libérale

Salarié, si oui, Nom de l'entreprise :

Nom du dirigeant :

Demandeur d'emploi

Autre. Merci de préciser :

Date d'inscriptionsur la **liste de la Cour d'Appel** de :

Et/ou sur la liste de la Cour administrative d'appel de :

▪ **PRISE EN CHARGE A DEMANDER** : NON OUI

Si oui, FIF PL autre à préciser :

Le virement sera effectué depuis la banque :

(attendre l'acceptation de votre inscription pour effectuer le virement)

Date : Cachet & Signature

Collège National des Experts Architectes Français

C/o SFA – 247 rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

N° SIRET : 309 420 792 000 74 APE : 9499 Z